



REVUE DE PRESSE DU 14/02/2018

- 1- La Banque d'Algérie (BA) promulguera incessamment une nouvelle instruction permettant de tracer le mouvement des capitaux et d'identifier leur origine, a indiqué mardi à Alger le Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Loukal, relevant que les fonds en circulation dans le marché parallèle varient entre 2500 milliards DA et 3000 milliards DA.
- 2- Le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, a affirmé mardi à Alger que "l'augmentation de l'allocation touristique n'est pas à l'ordre du jour" en raison de la conjoncture financière difficile que connaît le pays.
- 3- Le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Loukal, a annoncé mardi le lancement prochain d'une opération de modifications techniques de certains billets de banque, en vue de leur sécurisation contre toute opération de falsification.
- 4- Le Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Loukal, a indiqué, mardi, que la Banque centrale n'a donné ne serait-ce un dollar au Fonds monétaire international (FMI) à partir des réserves de changes qui ont atteint 97.3 MDS dollars US fin 2017.
- 5- Le Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Loukal, a démenti mardi à Alger l'existence d'une quelconque politique de dévaluation du dinar, affirmant que des mesures ont été prises depuis le premier semestre 2016 pour préserver la stabilité de la monnaie nationale.



- 6- Le Ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, a pris part en sa qualité de représentant du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux travaux de la 6ème session du sommet mondial des gouvernements, qui s'est tenu à Dubaï (Emirats Arabes Unis), du 11 au 13 février, a indiqué un communiqué du ministère.

- 7- Le Ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni s'est entretenu au Caire avec le ministre égyptien du pétrole et des ressources minérales Tarek El Molla et le ministre de l'Energie d'Afrique du Sud, David Mahlobo sur la coopération énergétique, a indiqué mardi un communiqué du ministère.

- 8- L'Algérie est appelée à dépasser la phase expérimentale et s'engager véritablement dans le développement des énergies nouvelles et renouvelables (EnR), tout en impliquant les secteurs de l'industrie, des transports et de l'habitat dans la promotion de ces énergies vertes, a indiqué mardi à Alger, la directrice de recherche auprès du Centre de développement des énergies renouvelables (CDER), Nachida Kasbadji Marzouk.

- 9- L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) envisage de multiplier ses actions visant à améliorer la productivité des terres dédiées à la culture du blé dur afin d'atteindre son objectif d'autosuffisance à l'horizon 2020, a affirmé mardi à Alger un de ses responsables, Noureddine Amrani.

- 10- Le Ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki a fait savoir, mardi à Alger, que le projet de loi relatif à l'apprentissage sera bientôt soumis à l'Assemblée nationale populaire (APN).

- 11- L'examen de la situation des passages à niveau dans le transport ferroviaire a fait l'objet d'une réunion qui a regroupé lundi le ministre des Travaux publics et des transports, Abdelghani Zaalane, avec les responsables de l'Agence nationale d'étude et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) et de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), a indiqué mardi ce ministère dans un communiqué.

- 12- La nécessité de promouvoir des villes intelligentes et l'internet des objets dans le monde arabe a été mardi au centre des travaux du forum régional de développement pour les Etats arabes qui se tiennent depuis lundi à Alger.



A lire :

Loukal: bientôt une instruction pour le suivi du mouvement des capitaux

La Banque d'Algérie (BA) promulguera incessamment une nouvelle instruction permettant de tracer le mouvement des capitaux et d'identifier leur origine, a indiqué mardi à Alger le Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA), Mohamed Loukal, relevant que les fonds en circulation dans le marché parallèle varient entre 2500 milliards DA et 3000 milliards DA.

Répondant aux questions des députés lors du débat autour du rapport sur les évolutions financières et monétaires en 2016 et en 2017 à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Loukal a affirmé que cette nouvelle instruction s'inscrivait dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la loi en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et qui a connu, selon lui, "une application restreinte".

-FIN-